

**REGLEMENT INTERIEUR DES ACTIVITES SPORTIVES PROPOSEES PAR LE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 2 MORIN****Baby gym – Ecoles multisports – Stages vacances (Itinéri'sport) – Sorties canoë**

PREAMBULE : Le service des sports propose des activités sportives aux enfants et aux adultes sur les temps extra-scolaires.

Sa mission est d'inculquer aux enfants les valeurs fondamentales du sport, telles que l'esprit d'équipe, le respect, le goût de l'effort et la notion de bien-être et de plaisir. Cette approche sportive se limite à l'éveil, l'initiation et la découverte mais ne prépare pas à la compétition.

1- LES DIFFERENTES ACTIVITES CONCERNEES

- Le baby gym
- Les écoles multisports enfants et adultes
- Les stages sportifs (petites et grandes vacances)
- Les sorties canoë (enfants et en famille)

2- ENCADREMENT

Les séances sont encadrées par les éducateurs sportifs diplômés de la CC2M, ainsi que du Comité Départemental du Sport en Milieu Rural de Seine-et-Marne et des bénévoles de clubs. Ponctuellement, par des animateurs BAFA.

3- MODALITES D'INSCRIPTION

Pour toute inscription aux activités proposées par le service des sports de la CC2M, un dossier doit être rempli et doit comporter :

- Le dossier d'inscription unique dûment rempli
- La fiche d'inscription par période
- La copie des vaccins à jour (pour les mineurs)
- Une attestation d'assurance extra-scolaire - civile
- Un questionnaire médical à télécharger sur le site de la CC2M ou une photocopie du certificat médical
- Une photo d'identité pour les mineurs
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Aisance aquatique et/ou brevet de 50 mètres (pour l'été et les sorties canoë)

Pour chaque dispositif, une fiche d'inscription sera à compléter et à renvoyer avec le paiement pour valider l'inscription.

4- MODALITES D'ACCUEIL

Concernant les mineurs : les parents doivent accompagner, déposer et venir récupérer les enfants à l'endroit indiqué sur le programme où se déroule l'activité. Ils doivent également signaler leur présence auprès de l'éducateur sportif dès leur arrivée et les prévenir de tout changement concernant les conditions du retour de l'enfant.

Il est recommandé aux parents de respecter les horaires de début et de fin des animations et de ne pas laisser seul l'enfant si l'éducateur n'est pas sur place.

5- LE FONCTIONNEMENT

- Baby-gym : pour les enfants de 3 à 5 ans, selon planning et horaires. Être scolarisé.
- Ecole multisport enfant : pour les enfants de 6 à 11 ans, selon planning et horaires. Être en école élémentaire.
- Les stages sportifs : pour les enfants de 6 à 12 ans, et les adolescents de 13 à 17 ans, selon planning et horaires prédéfinis. Inscription à la semaine et en journée complète. Les familles fourniront uniquement le repas du midi, le goûter étant fourni par la CC2M. Âge révolu pour les vacances.
- Les sorties canoë pour les enfants à partir de 6 ans révolu et adulte.

6- LES SORTIES

Dans le cadre des stages sportifs, les enfants sont amenés à se rendre dans divers endroits ; pour cela, ils emprunteront les transports (autorisation de déplacement dans le dossier d'inscription).

7- LA TENUE

Les participants se doivent d'assister aux cours dans une tenue adaptée à la pratique de l'activité (survêtement, tee-shirt, baskets...). Il conviendra ainsi de veiller à avoir une paire de baskets propre pour les activités en salle et une bouteille d'eau.

Concernant les stages multisports : selon la période et les activités proposées, une tenue de rechange, une casquette et de la crème solaire peuvent être nécessaires.

8- SECURITE

Les éducateurs sportifs disposent d'une trousse de premiers secours. En revanche, aucun médicament ne sera administré aux enfants.

En cas d'urgence, le personnel encadrant contacte les représentants légaux, et selon la gravité, fait appel aux secours (SAMU, Pompiers).

La CC2M peut réduire le temps de pratique pour des raisons de sécurité, l'utilisateur ne pouvant prétendre le cas échéant à un quelconque dédommagement.

9- RESPECT

La CC2M décline toute responsabilité en cas de non observation du règlement et n'accueillera plus les contrevenants.

Tout comportement jugé incorrect, gênant, dangereux pour le bon déroulement de l'activité est susceptible d'exclusion.

Les contrevenants ne pourront prétendre le cas échéant à un quelconque dédommagement.

Les participants sont tenus de respecter, par leurs actes et leurs paroles, l'encadrement, les autres pratiquants et le matériel.

10- ASSURANCE

Dans l'intérêt des élèves inscrits, il est conseillé de souscrire un contrat d'assurance civile.

La Communauté de Communes des 2 Morin a, quant à elle, souscrit une assurance responsabilité civile couvrant la responsabilité de la CC2M, de ses intervenants et des pratiquants. Le contrat fixe librement l'étendue des garanties et prévoit que les pratiquants sont considérés comme tiers entre eux afin de couvrir les dommages que ceux-ci peuvent s'occasionner mutuellement.

11- ABSENCE/MALADIE

Il est demandé aux parents de prévenir en cas d'absence de l'enfant. Il est préférable que les enfants malades n'assistent pas aux séances jusqu'à leur guérison. Le signalement de toute maladie contagieuse est obligatoire.

Toute absence non justifiée par un certificat médical ne sera pas remboursée.

12- TARIFS

Les tarifs sont fixés et votés par délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes des 2 Morin. Actuellement, les tarifs sont les suivants :

	Tarif résident CC2M	Tarif hors CC2M
Baby gym	95€	130€
Ecole multisports	85€	110€
Semaine sportive petites vacances	35€	50€
Semaine sportive été	40€	50€
Sorties canoë	12€	20€
Semaine ados	50€	60€

Il est demandé aux familles une participation financière lors de l'inscription. Cette participation est due en 3 fois maximum pour les écoles multisports et le baby-gym. Aucun remboursement ne sera fait en cours d'année, même si l'enfant ne fréquente plus l'activité.

Pour les périodes de vacances scolaires et les sorties, le règlement se fera en une seule fois.

Seules les absences pour raison médicale sur présentation d'un certificat médical pourront être soumises à remboursement intégral ou partiel selon la nature et la durée.

Envoyé en préfecture le 08/02/2022

Reçu en préfecture le 08/02/2022

Affiché le

ID : 077-200072544-20220127-D04_2022-DE

13- REGLEMENT

Les règlements s'effectuent par chèque (sur présentation d'une pièce d'identité) Sports », en numéraire ou en coupons sports, chèques vacances, lors de la remise du dossier d'inscription, au service Sports de la Communauté de Communes des 2 Morin : 10 avenue de la Maison-Blanche 77320 La Ferté Gaucher.

14- ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT INTERIEUR

L'inscription aux activités sportives proposées par la CC2M entraîne automatiquement l'acceptation du présent règlement intérieur par les familles (ou représentants légaux) et l'engagement à participer à toutes les activités proposées.